

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 7 décembre 2015 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (13) assistent à la rencontre.

**O-0712-776**

**Ouverture de la séance ordinaire**

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

**O-0712-777**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-778**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-779**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-780**      **Engagement poste de «Journalier-chauffeur-opérateur saisonnier»**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que monsieur Patrick Lamoureux soit embauché comme «**Journalier-chauffeur-opérateur saisonnier**» le tout rétroactif au 18 novembre 2015. Le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux prévus sont ceux établis selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-781**      **Engagement poste de «Surveillante aux loisirs saisonnier»**

**CONSIDÉRANT QU'**un de poste de surveillante aux loisirs est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, Julie Rail, a procédé à l'affichage à l'interne dudit poste;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ginette Céré est déjà à l'emploi de la Municipalité et a démontré son intérêt pour ledit poste;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que madame Ginette Céré soit embauchée comme «**Surveillante aux loisirs**». Le salaire, les conditions de travail et les avantages sociaux prévus sont ceux établis selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-782**      **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Gérard Coulombe, Patrick Courville, John Rodgers et Éric Bélanger ainsi que de mesdames Johanne Bonenfant, Martine Coulombe et Jocelyne Lyrette.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-783      Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne de la période du mois de novembre 2015**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émise ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de novembre 2015, au montant de 104 179.62 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-784      Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus de la période du mois de novembre 2015**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus de la période du mois de novembre 2015 au montant de 85 653.64 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-785      Adoption des salaires payés pour le mois de novembre 2015**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de novembre 2015 au montant de 34 498.52 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-786      Adoption du calendrier des séances ordinaires 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le lieu, le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, propose et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Le lieu sera la salle du centre Jean-Guy Prévost située au 1508, route Transcanadienne et les dates et heures seront les suivantes :

### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2016**

<b>JANVIER</b>	LUNDI	18 JANVIER 2016	19H
<b>FÉVRIER</b>	LUNDI	1 <sup>er</sup> FÉVRIER 2016	19H
<b>MARS</b>	LUNDI	7 MARS 2016	19H
<b>AVRIL</b>	LUNDI	4 AVRIL 2016	19H
<b>MAI</b>	LUNDI	2 MAI 2016	19H
<b>JUIN</b>	LUNDI	6 JUIN 2016	19H
<b>JUILLET</b>	LUNDI	4 JUILLET 2016	19H
<b>AOÛT</b>	<b>MARDI</b>	2 AOÛT 2016	19H
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>MARDI</b>	6 SEPTEMBRE 2016	19H
OCTOBRE	LUNDI	3 OCTOBRE 2016	19H
NOVEMBRE	LUNDI	7 NOVEMBRE 2016	19H
DÉCEMBRE	LUNDI	5 DÉCEMBRE 2016	19H

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans un journal local conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-787      Adoption du budget des revenus et des dépenses pour l'année 2016**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail à vérifier auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le report de l'adoption du budget 2016 et que suite aux informations obtenues, l'adoption du budget des revenus et des dépenses pour l'année 2016 ait lieu lors de la séance extraordinaire le lundi 21 décembre 2015 à 19h.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-788      Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 30 novembre 2015**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'accepter le dépôt, par la directrice générale, Julie Rail, de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 30 novembre 2015 et mandate cette dernière à transférer tous les dossiers matricules qui accusent un retard d'un minimum de deux années financières au 31 décembre 2015 à notre aviseur légal pour collection à l'exception des ententes respectées dans certains dossiers.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-789      Consultation JPierre Carrière inc. - Maintien du programme de gestion documentaire 2014-2015-2016/ Archives municipales**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à signer les lettres d'entente n° 006-15-01 avec «Consultation JPierre Carrière inc. soit :

- Maintien du programme de gestion documentaire pour les années 2014-2015 au coût 2 550 \$ plus les taxes applicables.
- Maintien du programme de gestion documentaire pour l'année 2016 au coût 1 500 \$ plus les taxes applicables.

Ne sont pas inclus dans les lettres d'entente, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-790**

**Appui municipalité de Lac Sainte-Marie / Demande pour effectuer une étude d'intégration des services incendie par le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous appuie la Municipalité de Lac Sainte-Marie dans sa demande pour effectuer une étude d'intégration des services de sécurité incendie par le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-791**

**Entériner le mandat à AP ENVIRO-CONSEIL - Rapport technique pour l'implantation de deux bornes sèches**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'entériner la dépense au coût de 295 \$ plus les taxes applicables auprès de AP ENVIRO-CONSEIL pour la préparation d'un rapport technique pour l'implantation de deux bornes sèches.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-792**

**Mandat à la firme WSP Canada inc. / Préparation de plans et devis pour l'implantation d'une borne sèche**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire respecter le schéma de couverture de risque en incendie de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur dudit schéma, la Municipalité a l'obligation de procéder à l'implantation de borne sèche sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gestionnaire en incendie juge et recommande une implantation d'une borne sèche sur le chemin Baskatong, plus précisément près de la digue «Philémon 3», immeuble appartenant à la compagnie Hydro Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de digue à proximité de la réalisation des travaux, la Municipalité à l'obligation de fournir des plans et devis pour obtenir l'autorisation écrite d'Hydro Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que mandat soit donné à la firme WSP Canada inc. pour la réalisation de plans et devis au coût de 1 500 \$ plus les taxes applicables et autorise la directrice générale, Julie Rail, à signer les documents nécessaires à cette offre de services.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-793**

**GBA inc. Pierre-Luc Beauregard, architecte / Offre de services professionnels - Agrandissement de la caserne incendie**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le Conseil accepte l'offre de services professionnels du 31 août 2015 présenté par la firme GBA inc. Pierre-Luc Beauregard, architecte pour le projet d'agrandissement de la caserne incendie au coût de 10 500 \$ plus les taxes applicables et autorise, la directrice générale, Julie Rail, à signer les documents nécessaires à cette offre de services.

Sont inclus dans l'offre de services professionnels tous les déboursés, les frais de déplacement, les frais indirects ainsi que 5 copies de plans et devis.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-794**

**Entente avec Agrégats Décor d'Estrée inc. pour service le d'électricité - Entretien hivernal 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la saison 2015-2016, l'abrasif d'hiver sera entreposé à deux endroits différents;

**CONSIDÉRANT QU'**à chacun de ces endroits, la Municipalité se doit d'avoir accès au service d'électricité pour sa machinerie de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité alloue annuellement un montant de 400 \$ pour l'obtention de ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à signer une entente avec Agrégats Décor d'Estrie inc. afin d'obtenir le service d'électricité au coût de 66.66 \$/mensuel pour la saison 2015-2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-795**

**Entente avec M. Patrick Roy pour le service d'électricité - Entretien hivernal 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la saison 2015-2016, l'abrasif d'hiver sera entreposé à deux endroits différents;

**CONSIDÉRANT QU'**à chacun de ces endroits, la Municipalité se doit d'avoir accès au service d'électricité pour sa machinerie de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité alloue annuellement un montant de 400 \$ pour l'obtention de ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à signer une entente avec Monsieur Patrick Roy afin d'obtenir le service d'électricité au coût de 66.66 \$/mensuel pour la saison 2015-2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**Note : La conseillère, Jocelyne Lyrette, déclare son intérêt pécuniaire indirect pour le sujet 300-03 et se retire.**

**O-0712-796**

**Cession gratuite en faveur de M. Rhéaume Lyrette et servitude de passage en faveur de la Municipalité de Grand-Remous et Mesdames Francine, Johanne, Lise, Sylvie, Danielle et Guylaine Reid**

**Mandat n° 1**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à mandater Me Carole Joly ainsi que la firme d'arpenteur Groupe AGR.SAT pour la préparation des documents nécessaires pour une description technique et une cession gratuite en faveur de Monsieur Rhéaume Lyrette dans laquelle une servitude de passage, de déneigement et d'entreposage de neige sera accordée à la Municipalité de Grand-Remous. Il est entendu que pour ce premier mandat, le partage des coûts pour le notaire et la firme d'arpenteurs seront partagés à parts égales entre la Municipalité et M. Lyrette.

La directrice générale, Julie Rail, et le maire, Gérard Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour le traitement dudit dossier.

**Mandat n° 2**

En contrepartie, M. Rhéaume Lyrette s'engage à autoriser une servitude de passage en faveur de Mesdames Francine, Johanne, Lise, Sylvie, Danielle et Guylaine Reid. Il est entendu que ce deuxième mandat devra être aussi donné à Me Carole Joly et la firme d'arpenteur Groupe AGBR.SAT et les coûts seront payables en totalité pas les cessionnaires, soit Mesdames Francine, Johanne, Lise, Sylvie, Danielle et Guylaine Reid.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note : La conseillère, Jocelyne Lyrette, reprend sa place à son siège.**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-797**

**Cession gratuite en faveur de Mmes Francine, Johanne, Lise, Sylvie, Danielle et Guylaine Reid**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à mandater Me Carole Joly ainsi que la firme d'arpenteur Groupe AGBR.SAT pour la préparation des documents nécessaires pour une cession gratuite en faveur de Mmes Francine, Johanne, Lise, Sylvie, Danielle et Guylaine Reid.

La directrice générale, Julie Rail, et le maire, Gérard Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour le traitement dudit dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-798**

**Camps touristiques La Pointe à David / Entretien hivernal saison 2015-2016**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que les deux parties acceptent de reconduire pour la saison 2015-2016 l'entretien hivernal de la partie du chemin Baskatong appartenant au Camps touristiques La Pointe à David au même tarif, soit 4 059.97 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-799**

**Lettre de remerciement au Ministère des Ressources naturelles**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu qu'une lettre de remerciement soit acheminé au Ministère des Ressources naturelles suite à leur intervention sur notre territoire afin de faire la cueillette de déchets à ciel ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**



**O-0712-800**      **Ville de Gracefield / Demande de participation financière 2016 pour la clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau**

**CONSIDÉRANT QUE** notre Municipalité offre déjà un service de clinique de santé sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les utilisateurs desservis par la clinique de santé proviennent en partie de la MRC de la Vallée-de-Gatineau, dont la Ville de Gracefield;

**CONSIDÉRANT QUE** par le passé, la Municipalité avait demandé une participation financière à l'ensemble des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 95% ont répondu négativement à notre demande;

**CONSIDÉRANT QUE** notre Municipalité absorbe à même son budget municipal 100% des opérations se rapportant à la Clinique de santé et que ce montant s'élevait pour 2015 à plus de 75 000\$;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous ne participe pas à la demande présentée par la Ville de Gracefield.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-801**      **Appui Ville de Gracefield / Projet novateur de logement en santé Vallée-de-la-Gatineau**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous appuie la Ville de Gracefield dans son projet novateur de logements en santé Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-802**      **Clinique de santé de Grand-Remous - Demande de participation financière 2016**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'une lettre soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC, aux pharmacies et fondations des villes de Maniwaki et Mont-Laurier pour leur demander leur participation financière afin de maintenir les services offerts à la clinique de santé.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-803**      **AVIS sur le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 18 août 2015, par sa résolution n° 2015-R-AG268, le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Municipalité de Grand-Remous a reçu une copie certifiée du 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité dispose de 120 jours pour transmettre son avis à la MRC sur le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a procédé à l'analyse du 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu:

**QUE** le document intitulé «**Observations et commentaires**» émis par la Municipalité de Grand-Remous fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité avis la MRC que le Conseil de la municipalité de Grand-Remous est que le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé tel que la MRC représente une modification **maieure** comparativement au schéma présentement en vigueur sur son territoire et advenant son entrée en vigueur sous sa forme actuelle, le développement même de son territoire serait en jeu et ce, en plus, de la complexité même du schéma proposé qui sera tâche exigeante pour toutes les instances en ce qui à trait à son application et son interprétation.

**La Municipalité de Grand-Remous est d'avis que suite à l'obtention de l'avis du Ministère et ceux des Municipalités, la MRC devrait prendre le temps de revoir entièrement le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de planification efficace, simple d'accès et dont l'ensemble des Municipalités trouvera leur compte.**

Donc, le conseil demande à la MRC de prendre en considération des observations et commentaires suivants :

- la section relative aux grandes affectations (9.1 à 9.2.30) devrait être révisée entièrement pour en simplifier l'application. Le nombre d'affectations est trop élevé (30 comparativement à 6 actuellement en vigueur) et celles-ci pourraient être regroupées pour éviter plusieurs problématiques, dont la complexité de l'encadrement de l'utilisation du sol, le risque élevé de mise en dérogation et création de droits acquis en de nombreuses quantités sur les usages existants.
- la section 9.3 : les grilles d'usages par affectation «grilles de compatibilité» devraient être révisé en profondeur de façon à éviter d'empiéter sur le pouvoir de zoner de la Municipalité;

- la section relative aux grandes orientations devrait être révisé pour être mieux équilibrée, nous sommes d'avis que certaines d'entre elles pourraient être regroupées et simplifiées;
- les règles édictées dans le document complémentaire devraient être simplifiées afin d'assurer une application efficiente de ces règles sur le territoire municipal;
- dans le document complémentaire, le chapitre 3 concernant les règles relatives au lotissement comprend un très grand nombre de normes différentes, nous croyons qu'il y aurait lieu de simplifier cette réglementation proposée en diminuant le nombre de dispositions et ainsi assurer une application et une interprétation efficaces des règles;
- dans le document complémentaire, le chapitre 7 concernant les règles spécifiques applicables à la protection des rives et du littoral, nous sommes d'avis que les dispositions proposées aux articles 7.3.1 à 7.3.5 représentent un cadre réglementaire très complexe à appliquer. Nous croyons qu'il aurait lieu de reprendre tel quel les termes du RCI 2009-206 relatif à la profondeur de la rive;
- la MRC devrait retenir les services d'une firme expert-conseil, en lui confiant un mandat à savoir :
  - le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé devrait être relu et corrigé dans le but d'en améliorer la rédaction et de supprimer les nombreuses «coquilles» qui affectent le document;
  - de façon générale, le texte devrait être allégé, car celui-ci est parfois jugé trop long;
  - de procéder à la lecture du 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement révisé modifié et produire un rapport contentant une série d'observations et s'il y a lieu d'émettre des recommandations de modifications;
- que la MRC prenne en considération que le nombre d'effectifs en place, dans chacune des municipalités, pour l'application du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé sera le même, d'où l'importance d'en simplifier son interprétation ainsi que son application;
- que la MRC accorde une grande importance aux observations et commentaires émis par chacune des municipalités considérant qu'une fois adopté, le nouveau schéma d'aménagement et de développement sera en vigueur à long terme;
- que le 1<sup>er</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement modifié, soit adopté par la MRC et soumis à nouveau à l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donnant aux municipalités 120 jours pour transmettre son avis à la MRC sur le 1<sup>er</sup> projet schéma d'aménagement et de développement révisé;

**Adoptée à l'unanimité**

~~AVIS DE MOTION~~ ~~AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement n° 071215-275 concernant la volonté de la Municipalité d'accepter l'adhésion à l'entente de la MRC Vallée de la Gatineau et de ses municipalités~~

~~AVIS DE MOTION~~ est par la présente donné par, la conseillère, Jocelyne Lyrette, de la présentation du Règlement n° 071215-275, règlement démontrant la volonté de la Municipalité de Grand-Remous d'accepter l'adhésion à l'entente de la MRC Vallée de la Gatineau et de ses municipalités.

**Adopté**

Note : AVIS DE MOTION non nécessaire dans le processus, donc annulé.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement n° 071215-276 concernant la volonté de la Municipalité à adhérer à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

AVIS DE MOTION est par la présente donné par, la conseillère, Martine Coulombe, de la présentation du Règlement n° 071215-276, règlement autorisant l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

**Adopté**

O-0712-804 Adoption du projet de règlement n° 220615-273 modifiant les règlements de zonage n° 074 et d'urbanisme n°078 afin d'agrandir et de modifier l'affectation du sol de la zone V-159B

**ATTENDU QUE** le 3 mai 1999, la Municipalité a adopté le Règlement n° 98-08-09-136 intitulé «Création de la zone V-159B»;

**ATTENDU QU'**à l'intérieur dudit règlement, les usages suivants y sont autorisés :

- Primaire «e1»
- Primaire et traitement «e2»
- Minière «e3»
- Minière et traitement «e4»

**ATTENDU QUE** le 10 décembre 2013 le gouvernement procédait à l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les mines (projet de loi n° 70),

**ATTENDU QUE** cette modification à la Loi vient mettre une contrainte sur les territoires s'apparentant à la villégiature et ainsi interdire l'émission de baux pour exploitation;

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande d'exploitation d'une carrière pour le secteur de la zone de villégiature cent cinquante-neuf «B»;

**ATTENDU QUE** le demandeur avait par le passé effectué toutes les modifications nécessaires auprès de la Municipalité afin d'opérer un tel type d'activités;

**ATTENDU QUE** la modification de la Loi sur les mines par le gouvernement empêche le demandeur de débiter ces opérations exploitations et d'obtenir;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé par le maire, Gérard Coulombe, à la séance extraordinaire du 22 juin 2015;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet de règlement n° 220615-273;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement n° 220615-273 a pour objet d'agrandir la zone de villégiature cent cinquante-neuf B» et de modifier le plan d'affectation du sol de ladite zone;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique sera tenue ultérieurement au cours de laquelle, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement n° 220615-273 a pour objet d'agrandir la zone de villégiature cent cinquante-neuf B» et de modifier le plan d'affectation du sol de ladite zone;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le premier projet de règlement portant le n° 220615-273 soit adopté par le conseil municipal et qu'il soit statué et décrété de ce qui suit :

**L'objet de ce projet de règlement est relatif à :**

**Article 1**      **Agrandissement de la zone de villégiature cent cinquante-neuf «B» - V-159B**

Insérer à la zone de villégiature cent cinquante-neuf «B» - V-159B, les lots 45 et 46 dans le rang I du canton Lytton, à exclusion des parties de lots appartenant à la compagnie 9228-4918 Québec inc. et reconnues comme étant une piste d'atterrissage;

**Article 2**      **Changement d'affectation du sol de la zone de villégiature cent cinquante-neuf «B» - V-159B**

Changer l'affectation «*Villégiature*» pour une affectation «Forestière», et ce, pour l'ensemble de la zone V-159B;

**Article 3**      **Entrée en vigueur**

Cette modification entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adopté à l'unanimité**

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Julie Rail**  
**Directrice générale**

**O-0712-805**      **Annulation de la résolution n° O-0510-715 - Forêt de proximité**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la résolution n° O-0510-715 soit annulée au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-806**      **Adhésion temporaire à la Cour municipale d'Antoine-Labelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Grand-Remous vient d'amorcer le processus d'adhésion à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche finale d'adhésion est prévue pour mai 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il est devenu urgent et nécessaire pour la Municipalité de Grand-Remous de pouvoir traiter les constats d'infraction déjà émis, et ce, au sein d'une Cour municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que demande soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle afin que la Municipalité de Grand-Remous puisse adhérer de façon temporaire à la Cour municipale d'Antoine-Labelle, et ce, jusqu'à ce que notre adhésion avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais soit finalisée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-807**      **Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Dépôt d'une résolution d'intérêts pour l'acquisition des terrains de la nouvelle zone industrielle, route Transcanadienne nord**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande du Conseil, la MRC est actuellement en processus afin de modifier une partie de l'affectation forestière du secteur concerné pour une affectation industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite modification aura pour but de permettre l'implantation d'activités à caractère industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties de territoire actuel situées en zone industrielle à l'intérieur de la Municipalité appartiennent à des propriétaires privés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge important de créer un secteur industriel lui appartenant et ainsi permettre d'accueillir de futur promoteur désireux de s'établir dans notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité démontre un important intérêt pour faire l'acquisition de plus ou moins 800 acres de terrain qui sera adjacent à une partie la route Transcanadienne ainsi qu'à la rivière Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0712-808**      **Versement des subventions / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser le versement de la subvention accordée dans le cadre du **«Programme de soutien à de petites rénovations»** pour le projet finalisé et conforme de Monsieur Steeve Gareau au montant de 500 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-809**      **Inscription à l'activité «Plaisirs d'hiver 2016»**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la Municipalité participe à l'activité **«Plaisirs d'hiver 2016»** qui se tiendra **le dimanche 21 février 2016 de 10h à 14h**. Un budget de 1 000 \$ est alloué à la conseillère, Jocelyne Lyrette, responsable de l'organisation de ladite activité.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0712-810**      **Annulation de la résolution n° O-0510-721 - Demande de permis d'alcool pour servir / centre Jean-Guy Prévost**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la résolution n° O-0510-721 soit annulée au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous.

**Adoptée à l'unanimité**

O-0712-811 **Alliance autochtone / Demande d'aide financière «Party de Noël des enfants»**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit remis à l'organisme «**Alliance autochtone**» pour l'activité «**Party de Noël des enfants**» qui se tiendra le 12 décembre prochain au centre Jean-Guy Prévost.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

O-0712-812 **Maison de la Culture / Proposition de présentation de spectacles**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'aviser la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau que la Municipalité de Grand-Remous n'adhèrera pas à la proposition de présentations de spectacles.

**Adoptée à l'unanimité**

O-0712-813 **Organisation d'une levée de fonds dans le cadre de la «Randonnée Sport Dault»**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité prenne l'organisation d'une levée de fonds dans le cadre de la «**Randonnée Sport Dault**» qui se tiendra le 20 février 2016 au centre Jean-Guy Prévost. Les profits réalisés seront pour les étudiants (tes) de l'école Sacré-Coeur de Grand-Remous par le biais d'activités organisées, à la garderie scolaire et/ou au camp de jour de notre municipalité.

Madame Stéphanie Gagnon, adjointe administrative, est nommée responsable de ladite activité.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

O-0712-814 **Travaux de réfection de toiture reliant le centre Sportif et Jean-Guy Prévost**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que les deux offres de services professionnels suivantes soient acceptées et que la directrice générale, Julie Rail, soit autorisée à demander des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection et autorise une dépense maximale de 17 000 \$ incluant les honoraires des services professionnels.

GBA inc., Pierre-Luc Beauregard, architecte	850 \$ plus les taxes
WSP Canada inc., Alexandre Hudon, ingénieur	6 900 \$ plus les taxes

**Adoptée à l'unanimité**



**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

**Les items 600-05, 600-06, 600-10 et 700-05 sont reportés à une séance ultérieure.**

**Période de questions et parole au public**

La période de questions débute à 19h23.

**O-0712-815**

**Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h29.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe  
Maire**

**Julie Rail  
Directrice générale**

